

Communauté de Communes

Marche Occitane-Val d'Anglin

Rapport d'activités
2018



CDC Marche Occitane-Val d'Anglin
15 Rue Roland Meignien
36 370 Prissac
Tel : 02.54.24.31.40
Fax : 09.65.02.16.80
cdc.mova@orange.fr

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a été publiée au Journal Officiel des 12 et 13 juillet 1999.

Cette loi est destinée notamment à favoriser la transparence des Etablissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI). Elle prévoit que :

« Le Président de l'EPCI doit, avant le 30 septembre de chaque année, adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de celui-ci. »

« Le Maire communique ce rapport au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'EPCI peuvent être entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu par le conseil municipal de chaque commune membre, soit à la demande, soit à celle du conseil municipal. »

« Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI »

Extrait du Document de mise en œuvre de la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (page 40) édité par la Direction Générale des Collectivités Locales (juillet 1999).

Sommaire

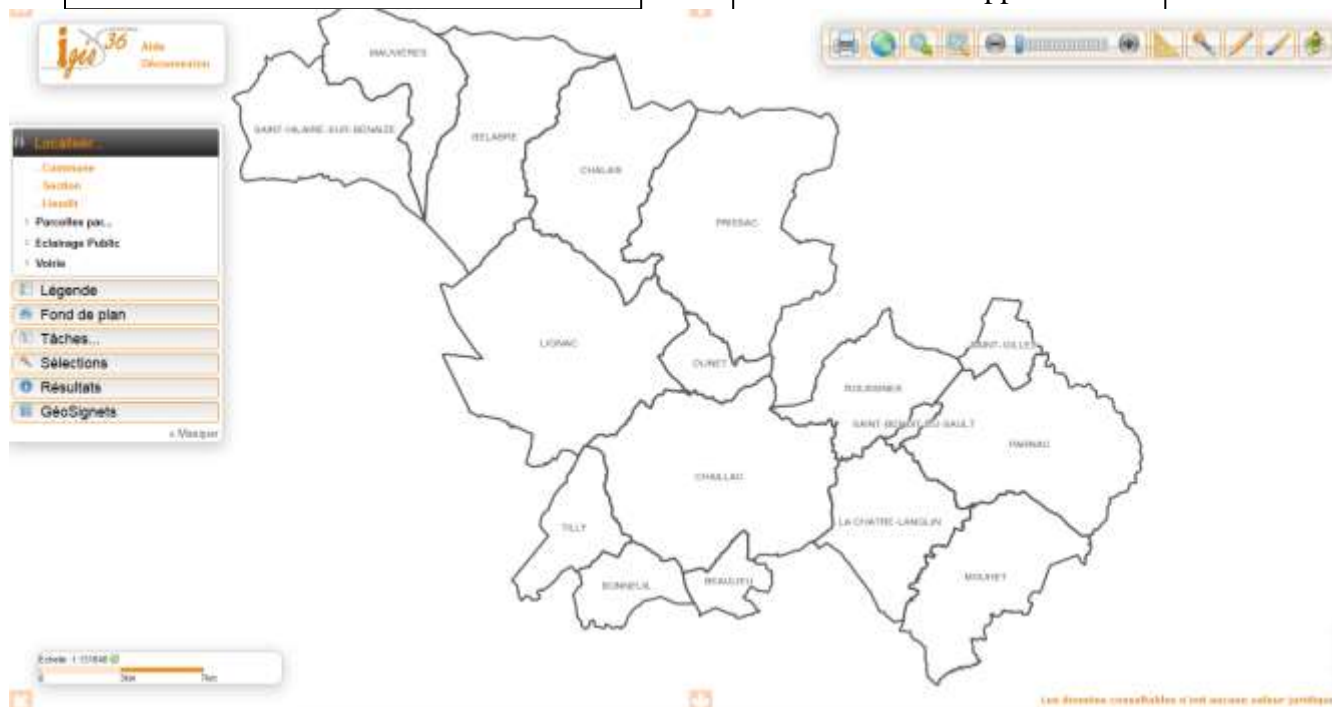
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	4
LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	6
LE BUREAU.....	7
LES AUTRES COMMISSIONS.....	8
LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE	10
L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	11
- <i>Aménagement des zones artisanales</i> :	11
- <i>Achat d'équipements informatiques</i> :	12
- <i>Les centres de loisirs de Saint-Benoît-du-Sault, Chaillac et Bêlâtre</i> :	12
- <i>Entretien de la voirie</i> :	13
- <i>Entretien de l'éclairage public</i>	16
- <i>Bilan sur la compétence « patrimoine »</i>	18
- <i>La saison culturelle 2018</i>	18
- <i>Tourisme</i> :	18
- <i>Partenariat ville de Bondy/ CDC pour l'entretien général du site de la colonie</i>	19
- <i>RIP 36</i>	20
- <i>Action de développement économique</i>	20
<i>Mutualisation</i>	22
- <i>Mission Locale</i>	29
- <i>Initiative Indre</i>	29
- <i>Initiative Brenne</i>	29
- <i>PRAJ (Point Relais Accompagnement des Jeunes) du pays Val de Creuse- Val d'Anglin</i>	29
- <i>Création d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)</i>	29
- <i>Nager grandeur nature</i> :	29
LES FINANCES.....	30
<i>Subventions communautaires allouées à divers organismes</i> : 62 735.25 €	30
<i>Cotisation au SDIS</i> :.....	31
<i>Attribution de compensation</i> :	31
Le compte administratif 2017	32
Le budget réalisé en 2018.....	33

Introduction

Forte de ses 17 communes, la communauté de communes Marche Occitane-Val d'Anglin a vu le jour le 01/01/2013.

Le territoire de la CDC est composé de :
17 communes
7 303 habitants
Chef-lieu de canton : Saint Gaultier

La CDC :
7 commissions
28 membres titulaires
9 membres suppléants



Les compétences d'intérêt communautaires : (applicable depuis le 1^{er} janvier 2018)

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement et du cadre de vie
- En matière de politique de la ville
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création et gestion de maisons de services au public

Compétence facultative :

- Action sociale

Compétences supplémentaires :

- Culture et patrimoine
- Sports et loisirs
- Emploi
- Divers

Le fonctionnement de la Communauté de Communes

Président :
Philippe GOURLAY

Vice-Présidente de la commission Culture, Sports et loisirs : Thierry BARBIER	Vice-Président de la commission Actions et Développement économique : Gérard MAYAUD	Vice-Président de la commission Actions sociales et logement social : Suzanne MARCHAND	Président de la commission Voirie éclairage public: Philippe GOURLAY	Vice-Président de la commission Environnement : Jean IMBERT	Vice-Président de la commission Tourisme : Alain NEVIERE	Vice-Président de la commission Patrimoine : Christian BREC
Roger JAMBUT Jacqueline LAROCHE Luc PORTIER Corinne SOULAS Hugues RIZET Stéphane CALARD Laurent LAROCHE Michèle BALLETT Gilles TOUZET	Christian BREC Pascal TORTIGET Jean-Christophe PLANTUREUX Michel VIOLET Martine GARCIA Laurent LAROCHE Gilles TOUZET Daniel LAFORET	Jacqueline LAROCHE Martine GARCIA Christian BREC Michèle BALLETT	Jean BOUTET Michel LEON Stéphane CALARD Jean-Claude NOGRETTE Alain CAILLERE Marcel BOURGOIN Bertrand BAILLARGEAT Hugues RIZET Daniel CHEZE Serge LAMBERT Laurent LAROCHE Jean-Christophe PLANTUREUX	Gilles TOUZET Michel VIOLET Jean-Claude NOGRETTE Michel LEON Laurent ROULLET Bertrand BAILLARGEAT Stéphane CALARD Pascal TORTIGET	Gilles TOUZET Michel VIOLET Pascal TORTIGET Daniel LAFORET Serge BEGON Jean IMBERT Thierry BARBIER Corinne SOULAS Monique PETOLON	Gilles TOUZET Serge BEGON Martine GARCIA Jean IMBERT Luc PORTIER Alain NEVIERE Jean-Paul BUGEAUD Thierry BARBIER

Démission de Monsieur Jambut au 14 février 2018

Le Conseil Communautaire

La Communauté de Communes est administrée par un conseil composé de délégués titulaires et suppléants par commune en fonction du nombre d'habitants qui la compose.

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes ayant qu'un seul délégué titulaire.

Les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2018.

<i>Communes</i>	<i>Délégués titulaires</i>	<i>Délégués suppléants</i>
Beaulieu	Ovan Alain	Bugeaud Jean-Paul
Bélâbre	Laroche Laurent Alain Nevière Marchand Suzanne	
Bonneuil	Anfreville Joël	Petolon Monique
Chaillac	Mayaud Gérard Garcia Martine Calard Stéphane Soulas Corinne	
Chalais	Jean Boutet	Pascal Tortiget
Dunet	Nogrette Jean-Claude	Luc Portier
La Châtre l'Anglin	Bourgoin Marcel Roullet Laurent	
Lignac	Ballet Michèle Lambert Serge	
Mauvières	Michel Violet	Caillère Alain
Mouhet	Plantureux Jean-Christophe Vallet James	
Parnac	Dejoie Christine Cheze Daniel	
Prissac	Gilles Touzet Michel Léon	
Roussines	Gourlay Philippe	Laroche Jacqueline
Saint Benoît du Sault	Brec Christian Barbier Thierry	
Saint Gilles	Laforêt Daniel	Richard Jeannine
Saint-Hilaire-sur-Benaize	Begon Serge	Baillargeat Bertrand
Tilly	Jean Imbert	Rizet Hugues

Au cours de l'année 2018, le conseil communautaire s'est réuni 10 fois :

- Le 31 janvier à Bonneuil
- Le 27 février à Chaillac
- Le 27 mars à Chalais
- Le 24 avril à La Châtre l'Anglin
- Le 29 mai à Dunet
- Le 26 juin à Lignac
- Le 24 juillet à Mauvières
- Le 25 septembre à Mouhet
- Le 30 octobre à Parnac
- Le 4 décembre à Prissac

Le bureau

Conformément aux statuts, le bureau est constitué d'un Président, de 6 vice-présidents et de 2 membres. Il examine les délibérations soumises au conseil communautaire. Il assiste collectivement le président dans la conduite des affaires de la communauté. Sa composition est la suivante :

Le Président : Philippe Gourlay

6 Vice-Présidents : Gérard Mayaud, 1^{er} Vice-président
Roger Jambut, 2^e Vice-président-remplacé par Philippe GOURLAY
Christian Brec, 3^e Vice-Président
Jean Imbert, 4^e Vice-président
Alain Nevière, 5^e Vice-président
Thierry Barbier, 6^e Vice-président
Suzanne Marchand, 7^e Vice-présidente

Membre : Gilles Touzet
Alain Ovan
Jean-Christophe Plantureux

Les autres commissions

Commission des travaux :

Philippe Gourlay, Gérard Mayaud, Gilles Touzet, Christine Dejoie

Commission de la gestion du personnel :

Philippe Gourlay, Marcel Bourgoïn, Serge Begon, Serge Lambert, Michèle Ballet

Commission Communication :

Philippe Gourlay, Alain Nevière, Corinne Soulas, Jean Imbert, Thierry Barbier, Jacqueline Laroche

Commission d'appel d'offres :

Philippe Gourlay

Titulaires

Christian Brec
Martine Garcia
Alain Ovan
Serge Lambert
Gilles Touzet

Suppléants

Thierry Barbier
Bertrand Baillargeat
Laurent Roullet
Michel Violet
Gérard Mayaud

Mission Locale Indre Sud

Martine Garcia
Suzanne Marchand

Syndicat Mixte « Réseau d'Initiative Publique 36 »

Philippe Gourlay, titulaire
Gérard Mayaud, suppléant

Comité syndical du Parc Naturel Régional de la Brenne

Philippe Gourlay, titulaire
Michel Violet, suppléant

Syndicat Mixte du SCOT

Titulaires : Philippe Gourlay
Martine Garcia
Christian Brec
Gérard Mayaud
Alain Nevière
Gilles Touzet
Jean Imbert
Serge Begon
Alain Caillere

Suppléants : Suzanne Marchand
Michel Violet
Marcel Bourgoïn

MARPA de Roussines :

Michel Violet
Suzanne Marchand
Laurent Roullet

Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

Thierry Barbier
Gilles Touzet
Daniel Laforêt
Philippe Gourlay
Alain Nevière

Contrat Local de Santé (CLS)

Bertand Baillargeat
Michèle Ballet
Thierry Barbier
Christian Brec
Martine Garcia
Philippe Gourlay
Laurent Laroche
Suzanne Marchand
Gérard Mayaud

Association OT intercommunautaire « Destination Brenne »

AG :

titulaires	suppléants
Martine Garcia	Corinne Soulas
Philippe Gourlay	Serge Bégon
Laurent Laroche	Michel Violet

CA : Philippe Gourlay- Laurent Laroche

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du bassin de l'Anglin

Philippe Gourlay	Laurent Roullet	Jean-Claude Nogrette
Marcel Manequin	Paul Jeanneau	Stéphane Léonard
Jean Kochowsky	Johan Foucher	Bertrand Baillargeat
Emile Gallego	Alain Caillere	Olivier d'Ouince
Michel Léon	Pascal Renaud	

Copil du futur syndicat mixte de gestion des bassins

Titulaires	suppléants
Philippe Gourlay	Gérard Mayaud
Michel Léon	Jean Imbert
Laurent Laroche	Christine Dejoie
Bertrand Baillargeat	
Marcel Bourgoin	

La structure administrative

Le siège social de la Communauté de Communes est situé 15 Rue Roland Meignien, 36370 Prissac dans les anciens locaux de la poste.



Sophie Bazin
Adjoint administratif principal 2^e
classe (cat C)

Missions principales :

- comptabilité
- courriers
- gestion du personnel
- gestion des demandes de subventions
- + divers

Noëlie Retaud
Adjoint administratif (Cat C)

Missions principales :

- gestion de la saison culturelle
- gestion du CDV de Bondy
- gestion de la voirie
- gestion des marchés publics
- gestion de l'éclairage public
- gestion des agents techniques
- + divers

Didier Boireau
Agent de Maîtrise (Cat C)

Richard Boitard
Adjoint Technique principal 2^e classe (Cat C)

Denis Bidaud
Adjoint d'animation principal de 2^e
classe (Cat C)

Missions principales :
- gestions des offices du tourisme par le biais d'une mise à disposition à l'office intercommunautaire- « Destination

Missions :

- Assurer la promotion du football sur le territoire de la CDC
- Interventions dans le cadre scolaire

Missions :

- Gestion de l'entretien de la voirie
- Entretien des zones artisanales
- Entretien du site de Bondy

Yoann Roumeau (mi-temps)
Animateur sportif (mis à disposition par la commune de Chaillac)

Ludovic Maïly (mi-temps)
Animateur sportif (mis à disposition par la commune de Saint-Benoît-du-Sault)

Célia Boutin

Agent contractuel arrivé le 1^{er} septembre 2017. (Relevant de la Cat B)

Missions principales :

- Mise en place du PAH
- Développement du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

Rémi Safah

Arrivé le 1^{er} juin 2017

Personnel mis à disposition à 50 % par la BGE Indre ayant à charge de développer l'économie sur le territoire de la CDC MOVA.

L'activité de la Communauté de Communes

- Aménagement des zones artisanales :

- Travaux d'extension et aménagement intérieur/extérieur de l'atelier de serrurerie de Chaillac

Une consultation pour maîtrise d'œuvre a été lancée. Le cabinet Architech-Pur à Châteauroux a été retenu pour la mission avec un taux appliqué de 6.46 % sur le montant HT des travaux.

Les missions de contrôle technique, coordinations SPS et diagnostic amiante et plomb ont été attribués au prestataire BUREAU VERITAS pour les sommes suivantes:

- 1- contrôle technique : au prix de 2 300 € HT – 2 760 € TTC
- 2- coordination SPS Catégorie 2 : au prix de 2 570 € HT – 3 084 € TTC
- 3- diagnostic amiante et plomb au prix de 760 € H.T – 912 € TTC (hors prélèvements et analyses de matériaux).

Par la suite le DCE a été lancé par la maîtrise d'œuvre ; cet appel d'offres en 9 lots séparés a été lancée le 27 avril 2018 avec une date limite de remise des offres fixée au 23 mai 2018.

Les lots ont été attribués comme suit :

Lot n°1 : Gros œuvre - VRD :

Entreprise GABILLAUD pour un montant de 185 068,71 € H.T.

Lot n°2 : Charpente métallique – Couverture – Etanchéité bardage :

Entreprise ALLIGNET pour un montant de 273 243,12 € H.T.

Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium – Porte sectionnelle :

Entreprise DAVIER pour un montant total de 35 796,00 € H.T.

Lot n°4 : Menuiseries intérieures cloisons – Doublages – Faux-plafonds :

Entreprise BHM pour un montant de 28 142,54 € H.T.

Lot n° 5 : Carrelage – Faënce – Chape armée – Isolation :

Entreprise DAUNY pour un montant de 9 677,40 € H.T.

Lot n° 6 : Revêtement sol souple :

Lot supprimé

Lot n° 7 : Peinture :

Entreprise BARBOTIN pour un montant de 4 604,92 € H.T.

Lot n° 8 : Electricité courants forts – courants faibles – Chauffage :
Entreprise EMB MITTERRAND pour un montant de 32 718,10 € H.T.

Lot n° 9 : Plomberie – Sanitaires :
Entreprise ROBY pour un montant de 19 223,38 € H.T.

Les travaux ont donc débutés en cours d'année avec une fin prévue en 2019.

- Pont bascule de Chaillac
Achat de bobine papier : 139.20 € TTC
Vérification périodique du pont : 888.00 € TTC
- Station d'épuration : entretien par la SAUR (prestation de service assainissement) 2 708.94 € TTC
- Acquisition des bâtiments ZA « A » de Saint-Benoît-du-Sault

Bâtiment 1 : La CDC a fait l'acquisition d'une parcelle avec bâti cadastrée AE 363 et d'une surface de 2671 m². Celui-ci était propriété de la SCI NELMAR. Le bâtiment a une surface utile de 510 m².
L'acquisition s'est faite pour un montant de **95 000 € net acheteur**.

Bâtiment 2 : La CDC a fait l'acquisition d'une parcelle avec bâti cadastrée AE 360 et d'une surface de 2 331 m². Celui-ci était propriété de l'entreprise ANGORELLA. Le bâtiment a une surface utile de 350 m².
L'acquisition s'est faite pour un montant de **70 000 € net acheteur**.

Bâtiment 3 : La CDC a fait l'acquisition d'une parcelle avec bâti cadastrée AE 362 et d'une surface de 1 710 m². Celui-ci était propriété de l'entreprise Graphistyl.
L'acquisition s'est faite pour un montant de **130 000 € net acheteur**.

- Achat d'équipements informatiques :

Aucune acquisition, le budget est reporté en 2019 pour bénéficier de la subvention de l'inspection académique.

- Les centres de loisirs de Saint-Benoît-du-Sault, Chaillac et Bêlâbre :

La gestion de ces centres de loisirs revient aux associations familles rurales par le biais d'une convention.

Subvention versée à l'AFR de Bêlâbre :

- solde 2017 : 9 269 €
- 1^{ère} et 2^{ème} avance 2018 : 12 000 €
- le solde 2018 sera versé en 2019 au vu du compte de résultat.

Subvention versée à l'AFR de Chaillac :

- solde 2017 : 8 530 €
- 1^{ère} et 2^{ème} avance 2018 : 18 240 €

- le solde 2018 sera versé en 2019 au vu du compte de résultat.

- Entretien de la voirie :

L'entretien de la voirie communautaire a été attribué à l'entreprise Eurovia.

Le montant des travaux effectués en 2018 s'élève à 625 365.72 € TTC en investissement. Les travaux communaux faits par l'intermédiaire des conventions de mandats sont pris en comptes dans ces chiffres.

La participation des communes pour les travaux intra-muros a été répartie de la façon suivante :

- Chalais : 5 579.52 €
- La Châtre l'Anglin : 3 388.83 €

Les voies communautaires revêtues en 2018 :

Bélâbre- VC 7- VC 15 s2-	11 784.92 € HT
Chaillac- VC 4- VC 9- VC 102- VC 118-	84 008.31 € HT
Chalais- VC 6-	22 811.63 € HT
VC 14- intramuros	9 135.20 € HT
Dunet	2 408.84 € HT
La Châtre l'Anglin- VC 3 s2- VC 11- VC 102- VC 123- VC 136-	70 224.05 € HT
Lignac- VC 24- VC 25-	35 885.65 € HT
Mauvières- VC 18- VC 18 a-	11 765.51 € HT
Mouhet- VC 7s1- VC 112-	29 656.19 € HT

Parnac- VC 102- VC 106 s3- VC 122-	65 679.95 € HT
Prissac- VC 17- VC 29- VC 36-	65 387.15 € HT
Roussines- VC 9- VC 111 mitoyenne	35 119.95 € HT
Saint-Benoît du Sault- VC 111 mitoyenne	13 031.21 € HT
Saint-Gilles- VC 111	3 660.12 € HT
Saint-Hilaire- sur -Benaize- VC 3- VC 14- VC 21/ VC 21a-	37 194.46 € HT
Tilly- VC 2 a- VC 18-	23 384.96 € HT

Détail avenant lié à ce marché (exprimé en Hors Taxes):
Ces sommes sont comprises dans le détail ci-dessus.

Bélâbre	2 296.69
Chaillac -	4 828.95
Chalais	4 992.23
Chalais (Commune)	1 265.60
Dunet -	689.28
La Châtre l'Anglin	13 212.68
Lignac	10 983.43
Mauvières	373.41
Mouhet	1 744.63
Parnac -	2 370.75
Prissac	8 687.55
Roussines -	2 666.09
St Benoît	757.53
St Gilles -	986.40
St Hilaire -	610.31
Tilly	445.69
	32 607.66

Travaux de fossés 2018 :

<u>Communes</u>	<u>Voie</u>	<u>Montant HT</u>
Bélâbre	VC4	4 153.94
	VC 6	
	VC 8	
	VC 8a	
	VC17	
Chaillac	VC2	28907.06
	VC3	
	VC7	
	VC10	
	VC12	
	VC15	
	VC 101	
	VC 103	
	VC108	
	VC 109	
	VC 111	
	VC 120	
	VC 124	
VC 127		
Chalais	VC19	1934.52
Dunet	VC6	22.54
La Châtre l'Anglin	VC104	18934.88
	VC123	
Lignac	VC7	402.78
	VC16	
	VC 20	
Mauvières	VC6	8164.60
Mouhet	VC7s1	8907.68
	VC10	
	VC109	
	VC117	
	VC125	
	VC206	
Parnac	VC1s1	18382.20
	VC1s2	
	VC7	
	VC103	
	VC106s1	
	VC106s3	
	VC124	
	VC146	
VC149		
Prissac	VC6	10419.62
	VC7	
	VC38	
Roussines	VC 102	2776.82
	Le petit montmartin	

L'entreprise Bourbon (Eguzon) a été bénéficiaire des lots 1 et 2- répartis de la façon suivante :

Lot 1 : 68 261.28 € TTC

Lot 2 : 42 826.39 € TTC

Un avenant de moins-value de 2 214 € TTC a eu lieu sur le lot 1. Un avenant de plus-value de 4 846.75 € TTC a eu lieu sur le lot2.

Mission ATD pour un montant de 7 819.50 €.

Travaux de fauchage-débroussaillage

Le marché de fauchage-débroussaillage a été attribué à l'entreprise conjointe Guérin-Baillargeat en 2017.

Il a été reconduit pour 1 an le 18 décembre 2017.

Entreprise Guérin :

- Fauchage 2018 effectué : -
 - o sécurité : 12 489.84 € TTC

Entreprise Baillargeat : Débroussaillage 2018 (Chaillac) : 38 661.84 €

[Conventions de mutualisation du service d'entretien de la voirie communautaire pour les communes de Beaulieu, Bonneuil, La Châtre l'Anglin, Mouhet, Parnac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault. \(fauchage, élagage\)](#)

Remboursement de la CDC à la commune de :

Beaulieu : 3 786 € (6 km 031)

Bonneuil : 5 214 € (8 km 690)

La Châtre l'Anglin : 25 494 € (42 km 490)

Mouhet : 29 136 € (48 km 560)

Parnac : 43 662 € (72 km 770)

Roussines : 15 132 € (25 km 220)

Saint-Benoît-du-Sault : 508.80 € (3 km180)

Bélâbre : 12 072 € (20 km 120)

Dunet : 684.80 € (4 km 280 fauchage)

Chalais : 9 077.80 € (15 km 130)

Lignac : 20 772 € (30 km 620)

Mauvières : 7 920 € (13 km 200)

Prissac : 28 530 € (47 km 550 fauchage)

Saint-Hilaire-sur-Benaize : 18 714 € (31 km 190)

Tilly : 10 158 (16 km 093)

- [Entretien de l'éclairage public](#)

Programme 2016 :

La Châtre l'Anglin : remplacement de lanterne vétuste : 3 645.74 €

Saint-Benoît-du-Sault : Réhabilitation EP Rue Appert Aubray : 4 880.27 €

Saint-Benoît-du-Sault- Réhabilitation route de la Ganne : 6 348.61 €

Programme 2017 :

Création d'un éclairage de sécurité Bourg de Roussines	
Bélâbre - réhabilitation armoire AB la Croix de Lauberthe	454.20 €
Bélâbre - réhabilitation armoire AD rue Anatole Ferrant	572.40 €
Bélâbre - réhabilitation armoire AF place G. Chereau	770.76 €
Bélâbre – Réhabilitation armoire AG Plumrtin (rue G.Sand)	1 413 €
Bélâbre - réhabilitation armoire AX rue de la Croix de St Jean	1 233.60 €
Bélâbre – réhabilitation lanterne allée de la Gare et rue Anatole Ferrant	14 936.88€
Bélâbre – réhabilitation lanterne place G. Chereau et rue A. Briand	15 461.04€
Bélâbre – réhabilitation lanterne rue A. France	9 703.62 €
Bélâbre – réhabilitation lanterne rue de la Croix St Jean	3 757.68 €
Bélâbre – réhabilitation lanterne rte de la Trimouille, rue G. Sand...	23 117. 70 €
Bélâbre – réhabilitation lanterne rue des remparts	4 744.56€
Bélâbre – réhabilitation lanterne rue Emile Zola	4 551.84 €
Bélâbre – réhabilitation lanterne rue Pasteur	3 696.84 €
Saint-Hilaire Sur Benaize- Réhabilitation le Bourg	14 731.20€
Chalais- Réhabilitation réseau La Barre Armoire AB-AC-AD-AE-AF-AG	13 106.76 €
Lignac- Réhabilitation secteurs Clavière-Petites Héroles-Ages-Regeignet	11 239.62 €
Mauvières- Réhabilitation divers secteurs	21 201 €
Prissac- Réhabilitation Rue de la Pompe et entrée bourg	15 424.20 €

Programme 2018 :

Mauvières - Réhabilitation village le Peu	7 310.23 €
Mauvières - Réhabilitation village de la Chapelle	1 915.08 €
Mauvières - Réhabilitation village de Charneuil	5 915.83 €
Mauvières - Réhabilitation village de Durennet	5 111.65 €
Saint-Hilaire Sur Benaize- Remplacement des mats du bourg	5 972. 40 €
Mauvières- Eclairage accès mairie et suppression boules	3 767.70 €
Mauvières Intervention sur réseau existant	993.90 €
Tilly- Réfection armoires AF-AI-AJ-AK	2 391.36 €
Lignac - Remplacement lanterne Bourg	63 426.71 €

Les travaux de maintenance se sont élevés à 47 606.80 €.

Hors programme :

Tilly- réhabilitation EP village le gué martin : 2 495.74 €.	
Tilly- réhabilitation EP village le conduit : 3 165.41 €	
Roussines- Création d'un EP de sécurité bourg de Roussines : 26 293.13 €	
Mouhet- Travaux de dépose d'ensemble lumineux et câble : 2 453.88 €	
Bélâbre- Réalimentation lanterne bourg : 2 340 €	
Saint-Benoît-du-Sault- Remplacement lanterne rue Guinepain : 947.10 €	
Tilly- réhabilitation EP dans le bourg : 23 330.76 €	
Saint-Benoît-du-Sault- Travaux EP suite à l'enfouissement Route de la Ganne : 27 222 €	
Saint-Hilaire-sur-Benaize- Remplacement d'un ensemble : 1 872 €	

- Bilan sur la compétence « patrimoine »

Malgré une demande de compte- rendu, aucun document n'a été remis à ce jour.

- La saison culturelle 2018

CONTRAT DE SAISON 2018

Associations	Subvention communautaire	50% Subvention Régionale versée	50% Subvention Régionale à verser en 2016 sous réserve au vu des bilans	Total subvention
Association festiv'en marche	5 600 €	3 177 €	3 177 €	11 954 €
Association Les Terrasses	500 €	225 €	225 €	1 000 €
Association RELAIS	1000 €	450 €	450 €	1 900 €
Compagnie des Songes	4 800 €	5 220 €	5 220 €	15 240 €
Le temps suspendu	10 000 €	5 400 €	5 400 €	20 800 €
Le caboulot tracté	5 500 €	2 628 €	2 628 €	10 756 €
Les amis de la compagnie de songes	1 000 €	900 €	900 €	2 800 €
TOTAUX	28 400 €	18 000 €	18 000 €	64 450 €

Des subventions exceptionnelles ont été versées aux associations afin de compenser les pertes des années 2017 et 2018 :

Association RELAIS	300,00 €
Association Festiv'en Marche	2 950,00 €
Association le Temps Suspendu	3 000,00 €
Association le Caboulot Tracté	3 014,00 €
Association les Terrasses	194,00 €
Compagnie des Songes	4 382,00 €
Association les Amis de la Compagnie des Songes	160,00 €
	<u>14 000,00 €</u>

- Tourisme :

La gestion du tourisme est effectuée par l'association intercommunautaire « Destination Brenne » pour les offices Saint-Benoît-du-Sault et de Bélâbre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il a été décidé que la personne dédiée au tourisme sur la CDC MOVA soit mise à disposition à compter de cette date afin de participer au fonctionnement des offices de touristes de Bélâbre et Saint-Benoît-du-Sault.

Le reversement de la taxe de séjour en 2018 s'élève à 14 739.40 € et part à l'association « Destination Brenne ».

La CDC donne une participation financière à « Destination Brenne » de 45 000 €.

Destination Brenne rembourse la CDC MOVA à hauteur de 30 217.21 € pour la mise à disposition à temps plein de Denis Bidaud.

La CDC a missionné le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre pour l'entretien du balisage de 10 PR et d'une portion du GR de pays de la Brenne moyennant une participation financière de 1855.13 €.

- GPR Brenne : 80.5 km en parcours rural de Dunet à Mauvières : 744.62 €
- GRP Brenne : 4km en parcours urbain, à Saint-Benoît-du-Sault, Chaillac et Bélâbre : 55.60 €
- Liaison GRP Brenne de Bélâbre à Oulches : 13 km en parcours rural sur Bélâbre : 120.25 €
- Support de balisage sur 4 km : 28 €

Entretien des 3 nouveaux itinéraires, résultant de la requalification des itinéraires en 2015 :

- Parnac : « le bocage » 57.05 €
- Mouhet : « rando en marche » 111.66 €
- Roussines : « Lavallée du Portefeuille » 101.88 €

Entretien de 7 PR du Topoguide, « le pays Val de Creuse-Val d'Anglin...à pied »

- Chaillac : « Les gorges de l'Anglin » 85.58 €
- Saint-Gilles : « Forges et moulins » 114.10 €
- Saint-Benoît-du-Sault : « autour du prieuré » 35.40 €
- La Châtre l'Anglin « le circuit de l'eau et de la pierre » 110.03 €
- Bonneuil : « au fil de la benaize » 77.43 €
- Dunet : « Chapelle et clocher » 89.65 €
- Beaulieu : « en suivant le bel rio » 48.90 €
- 10 supports de balisage 75 €

Achat de dépliants et sets de table à distribuer dans les restaurants afin de promouvoir le territoire :

- Impression de 5 000 exemplaires des sets de tables chez Graphistyl- 568.80 €.

- Partenariat ville de Bondy/ CDC pour l'entretien général du site de la colonie

Une convention de partenariat a été signée en 2015 entre Bondy et la CDC pour la mise à disposition du site de la colonie située à Roussines.

L'objectif de cette mise à disposition était de permettre à la Communauté de Communes de pouvoir bénéficier des installations et équipements pour diverses activités aux moments de l'année où ceux-ci ne sont pas utilisés par la ville de Bondy.

L'objectif principal était de permettre à la Communauté de Communes :

- d'utiliser certaines salles d'activités du centre dans le cadre de la mise en place des temps d'activités périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement ;
- d'utiliser l'hébergement du centre pour toutes activités sous la responsabilité de la

Communauté de Communes ;

- de bénéficier occasionnellement de la salle des fêtes du Pêcher pour l'organisation de spectacles de théâtre ;
- de bénéficier de l'utilisation de la piscine, dans des conditions à définir, pour les résidents de la Communauté de Communes, sous la surveillance d'un maître-nageur à la charge de celle-ci. Pour cet usage, la Communauté de Communes pourra installer un vestiaire provisoire extérieur (type module préfabriqué).

L'année 2018 a été la troisième année de fonctionnement.

Le bilan est le suivant :

- seul les ALSH de Bélâbre et Chaillac se sont rendu sur site 4 jours chacun à l'occasion de l'organisation d'un mini-camp. La piscine n'a pu être utilisée car l'ALSH n'avait pas de personnel ayant les compétences en natation.

Sur le point de vue économique :

- Les deux agents techniques sont présents sur site à hauteur de 80% de leur temps de travail entre mars et septembre. Le reste du temps étant pour les autres tâches de la CDC.
- Un agent administratif fait des passages réguliers sur site et gère les contacts entreprises et ville de Bondy représentant 50 % de son temps de travail entre mars et septembre.
- Les frais liés à l'entretien de cette structure restant à charge de la CDC après la balance de Bondy ont été annulés suite à de nombreux dysfonctionnements. La part assumée en direct par la CDC s'élève malgré l'annulation des balances à 8 822.44 €.
- En 2016 la part assumée par la CDC MOVA était de 10 306.91 €.
- En 2017, la part assumée par la CDC MOVA était de 16 556.47 €

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la masse salariale sur les trois années.

- RIP 36

Adhésion au RIP 36 (Réseau d'Initiative Public)

Adoption des statuts le 29 octobre 2013. Validation du programme de l'étude « monter en débit sur le territoire » le 17 décembre 2013 pour un montant de 1 996 906 €.

Délégué titulaire : Philippe Gourlay

Délégué suppléant : Gérard Mayaud

-Action de développement économique

Extension d'un atelier de serrurerie à Chaillac.

Le choix de la maîtrise d'œuvre a été fait en 2017. Suite à une procédure de marché, les différents lots ont été attribués à des entreprises du département. L'absence d'étude de sol a posé des problèmes concernant la validation des fonds de fouille ainsi que les fondations. Passé ce problème, le chantier s'est déroulé sans trop de problème. Au 31 décembre 2018 était réalisé le gros œuvre, la charpente métallique, le bardage et le second œuvre a pu commencer.

Acquisition de bâtiments s=dans la ZA de St Benoit du Sault

Suite à l'arrêt de l'activité de laine Angora de M. Cuevas, la CDC s'est porté acquéreur de son bâtiment.

Suite à la délocalisation de son activité sur la ZA et l'inutilité de son bâtiment, la CDC s'est porté acquéreur du bâtiment de M. Ibert.

Suite à un besoin de trésorerie et d'une fin de crédit-bail, la CDC s'est porté acquéreur du bâtiment de M. Marchais

Ces acquisitions ont plusieurs buts :

- Faciliter les opérations de voirie en possédant cette dernière mais aussi en possédant les terrains et bâtiments qui la juxta posent.
- Remettre aux normes ces bâtiments et les proposer en location avantageuse
- Développer le parc locatif de la CDC et du territoire
- Développer les ressources propres de la CDC en matière financière

Mise en place d'une convention Région-CDC quadripartite

Suite à la loi NOTRe et au transfert de la compétence économique du département vers les régions et la CDC, la Région Centre Val de Loire a décidé de conventionner avec les CDC concernant les aides aux entreprises. Par la biais d'une volonté de travailler sur un bassin Sud-Ouest du département il a été décidé que les CDC Brenne Val Creuse, Vallée de la Creuse, Cœur de Brenne et Marche Occitane Val d'Anglin se mettraient ensemble pour ne signer qu'une seule convention commune avec la Région. D'un objet commun, chaque CDC pourra mettre en œuvre un règlement intérieur qui lui sera propre.

Réalisation d'une étude de stratégie économique

Afin de prétendre aux différentes subventions du volet économique du CRST du Pays Val de Creuse Val d'Anglin, la Région Centre Val de Loire a demandé aux CDC Vallée de la Creuse et Marche Occitane Val d'Anglin de procéder à une étude de stratégie économique et d'évaluations des différentes ZA. Après avoir choisi le cabinet 6T de Limoges, cette étude a montré que les ZA et la réserve foncière de la CDC sont maîtrisés et leurs développements cohérents.

Travaux

Suite à plusieurs visites d'élus et à des réunions élus-chefs d'entreprises, il a été décidé des travaux suivants :

- Menuiserie Haurat : Réfection de la couverture et création d'un appentis.
- Bâtiment Cuevas : remise aux normes du système électrique et peinture de la façade.
- Bâtiment Ibert : Changement des luminaires en LED, changement des blocs Cooper, peinture des huisseries, travaux de plomberie et de chauffage.

Informations Générales

Suite au partenariat de la CDC avec la BGE Indre, plusieurs actions ont été mises en place :

- 2 réunions d'informations RGPD et couverture internet
- 15 missions emploi réalisées
- 96 visites d'entreprises et /ou rdv avec le chef d'entreprise
- 9 porteurs de projets aidés par BGE Indre et Initiative Indre
- 5 porteurs de projets aidés par Initiative Brenne
- 5 commissions économiques avec visites d'entreprises

Auteur : Rémi SAFAH

Mutualisation

La mutualisation de services a été mise en place sur le territoire de la CDC Marche Occitane-Val d'Anglin au cours de l'année 2016.

Ce que nous pouvons observer à ce jour :

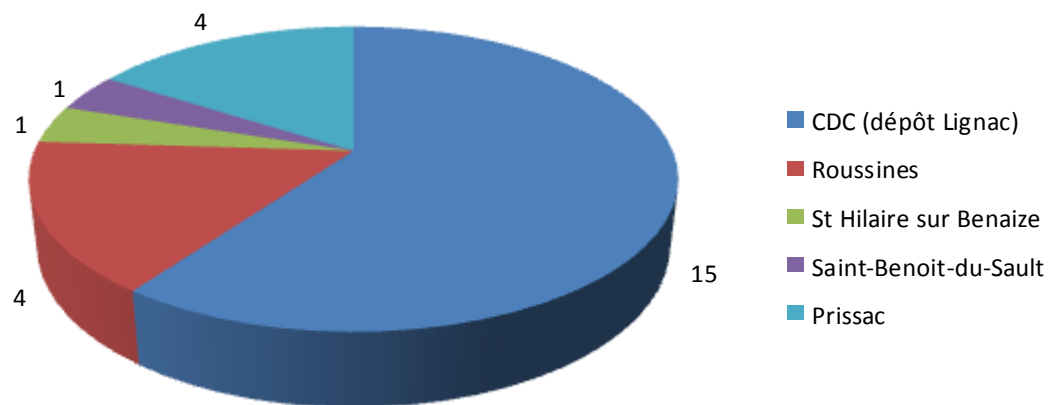
- La mutualisation de services est intégrée au niveau de certaines communes mais n'est pas exploitée pour une meilleure efficacité.

Tableau des entrades de l'année 2018 :

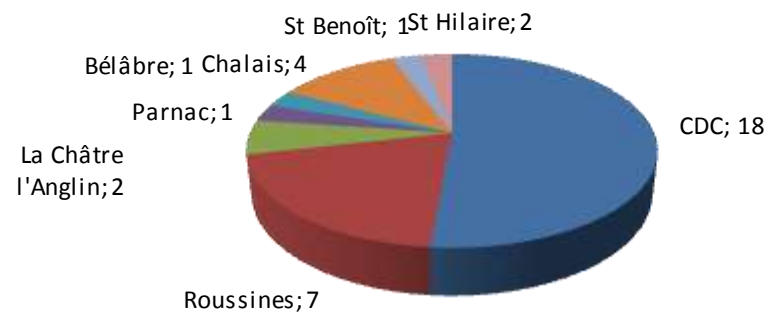
Date	Commune prêteuse	Commune demandeuse	Type de matériel	Valeur horaire d'entraide (a)	Valeur horaire du personnel (b)	Nombre d'heures prêtées (c)	Valeur totale de l'échange (a+b)Xc	
01/01/2016	CDC (dépôt Lignac)	La Châtre l'Anglin	cylindre	13	20	8	264	exemple
11/01/2018	Roussines	CDC (dépôt Lignac)	mini-pelle/tractopelle	30	20	21	1050	
11/01/2018	Roussines	CDC (dépôt Lignac)		1	20	21	441	1 agent
12/01/2018	Roussines	CDC (dépôt Lignac)	petits matériels	0	0	0.5	0	asso MARPA
13/01/2018	CDC (dépôt Lignac)	BELABRE	petits matériels	0	0	8	0	plaque vibrante
25/01/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines		2	20	11	242	2 agents
15/02/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines		1	20	7	147	1 agent
23/05/2018	St Hilaire sur Benaize	CDC (dépôt Lignac)		1	20	12	252	1 agent
01/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	PARNAC	engins attelés	16	20	8	288	
05/06/2018	Saint-Benoit-du-Sault	CDC (dépôt Lignac)		1	20	3	63	1 agent
08/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines		2	20	3	66	2 agents
21/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	St Hilaire sur Benaize		2	20	3	66	2 agents
27/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	St Hilaire sur Benaize		1	20	7	147	1 agent
29/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	Chalais	engins attelés	16	20	21	756	
29/06/2018	CDC (dépôt Lignac)	Chalais		2	20	21	462	2 agents
16/08/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines	engins attelés	16	20	2.5	90	
14/09/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines	engins attelés	16	20	7.5	270	
01/10/2018	CDC (dépôt Lignac)	Roussines		2	20	3	66	2 agents

04/10/2018	Prissac	CDC (dépôt Lignac)	mini- pelle/tractopelle	30	20	3	150	
04/10/2018	Prissac	CDC (dépôt Lignac)		1	20	3	63	1 agent
04/10/2018	Prissac	CDC (dépôt Lignac)	petits matériels	0	0	17	0	1 agent
04/10/2018	Prissac	CDC (dépôt Lignac)	petits matériels	0	0	1	0	plaque vibrante
08/10/2018	Roussines	CDC (dépôt Lignac)	mini- pelle/tractopelle	30	20	9.5	475	
25/10/2018	CDC (dépôt Lignac)	Chalais	petits matériels	1	20	6	126	1 agent
24/11/2018	CDC (dépôt Lignac)	BELABRE		2	20	11	242	2 agents
07/12/2018	CDC (dépôt Lignac)	CHAILLAC		2	20	8	176	2 agents
12/12/2018	CDC (dépôt Lignac)	St Hilaire sur Benaize		1	20	2	42	1 agent

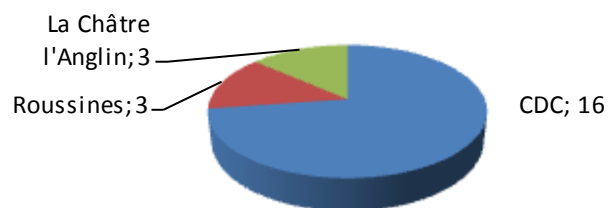
Nombre d'interventions Collectivités prêteuses 2018



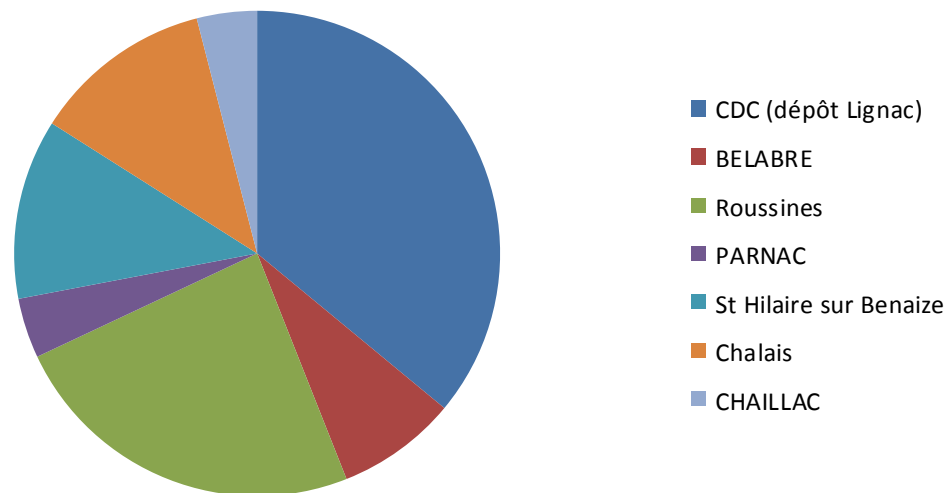
Nombre d'interventions Collectivité prêteuse 2017



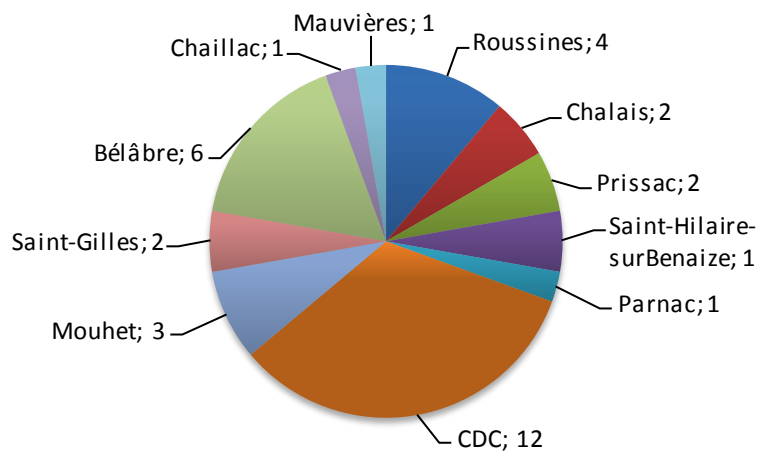
Nombre d'interventions Collectivité prêteuse 2016



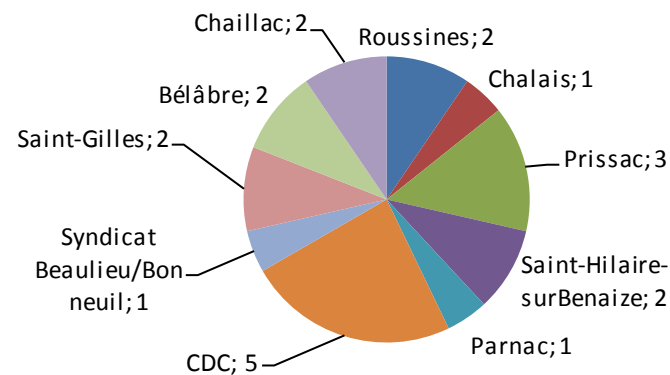
Nombre d'interventions Collectivité demandeuse 2018



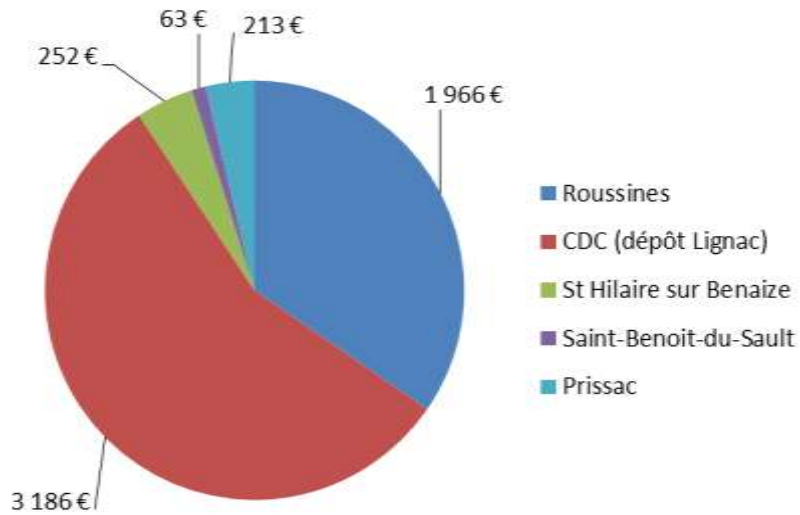
Nombre d'interventions Collectivité demandeuse 2017



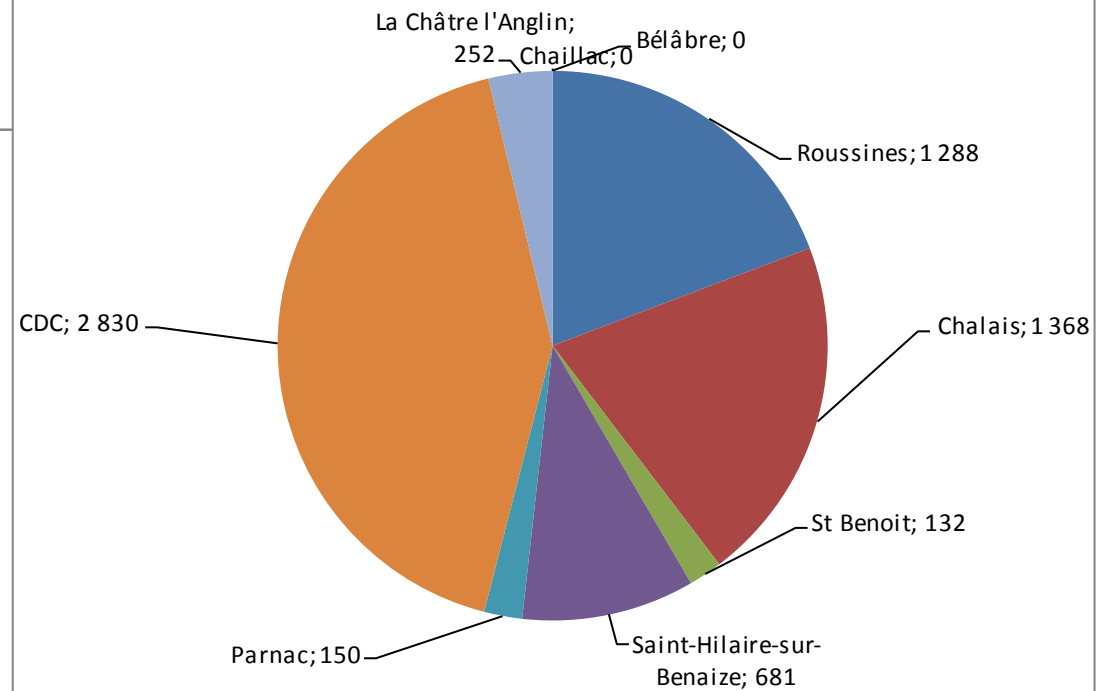
Nombre d'interventions Collectivité demandeuse 2016



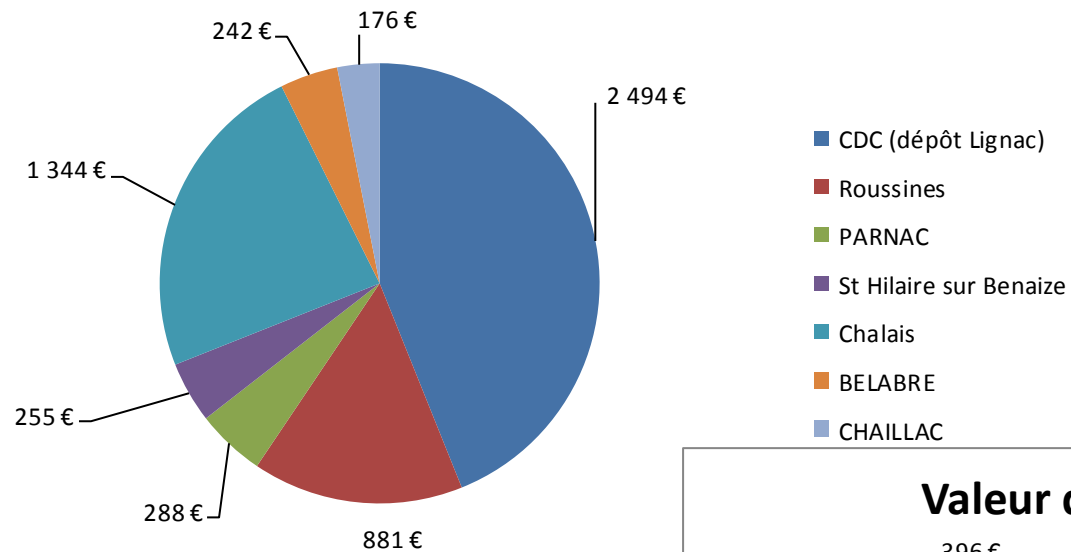
Valeur d'entraide donnée en 2018



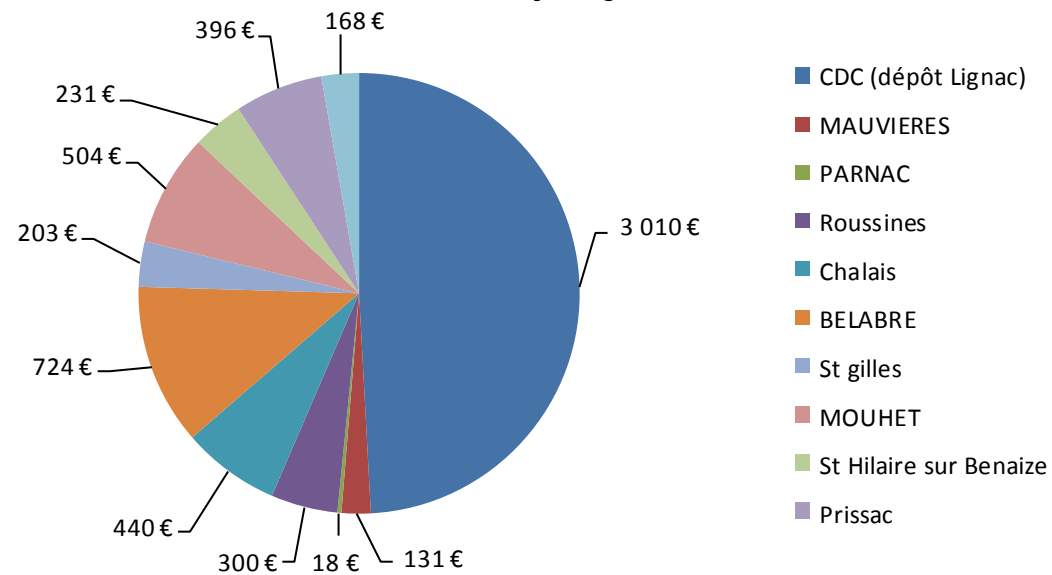
Valeur d'entraide donnée 2017



Valeur d'entraide perçue en 2018



Valeur d'entraide perçue en 2017



- Mission Locale

Création d'une mission locale sud de l'Indre regroupant les PAIO d'Argenton sur Creuse et de Le Blanc ayant pour objectif de promouvoir la réinsertion sur le territoire.
Adhésion de la Communauté de Communes en 2013.
Cotisation de 7 498 €

BGE Indre : 48 000 €

En 2017- 20 000 € pour le poste de chargé d'affaire.

En 2018- 25 000 € pour le poste de chargé d'affaire et 3 000 € de partenariat BGE.

-Initiative Indre

Participation de 12 500 € répartis de la façon suivante :

- 3 500 € participation 2016-2018
- 1 000 € cap jeune-cap solidaire
- 8 000 € CAP-AGRI 2017+2018

- Initiative Brenne

Adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Brenne le 30 juillet 2013 pour une cotisation annuelle de 2 067 €.

Le délégué est Philippe Gourlay.

Un suppléant : Michel Violet

- PRAJ (Point Relais Accompagnement des Jeunes) du pays Val de Creuse- Val d'Anglin

Lancement d'un projet de services pour adolescents sur le territoire du Val de Creuse-Val d'Anglin en partenariat avec la FOL de l'Indre, la MRJC, la DDSPP, la CAF, la Région, La CDC du pays d'Eguzon et la commune d'Argenton sur Creuse en 2013.

Charline Maignan a eu une entrevue avec le président sur le chantier jeune.

Signature du contrat enfance jeunesse le 31/07/2018.

Solde 2017 : 5 435.81 €

Acompte 2018 : 10 684 €

- Création d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

En partenariat avec les CDC Brenne-Val de Creuse et Cœur de Brenne. Délibération ayant été prise en ce sens le 01 octobre 2013. Les statuts avec proposition du périmètre ont été adoptés le 17 décembre 2013.

Participation financière 2018 : 22 880 €.

- Nager grandeur nature :

La Fédération Française de Natation et ses partenaires, le Comité Départemental FFN de l'Indre, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Personne de l'Indre, le Conseil Régional du Centre, le Conseil Général de

l'Indre, s'associent pour développer et organiser des animations de la natation sur les plans d'eau pendant toute la période d'été 2018.

Le but principal de l'animation « *Nagez Grandeur Nature* » : « *il s'agit de promouvoir toutes activités de la natation dans un but d'animation, mais surtout de concourir à une meilleure aisance et sécurité dans l'eau de toutes les personnes qui souhaitent profiter pleinement du milieu naturel et des activités nautiques et aquatiques.* »

Le Comité Départemental FFN de l'Indre s'engage, selon un planning défini, à assurer une animation conforme à l'opération Nagez Grandeur Nature, sur la plage du plan d'eau Rochegaudon de la commune de Chaillac.

L'animation s'est déroulée sur le créneau horaire de 14H00 à 19H00 sur les périodes du samedi 7 au vendredi 20 juillet 2018 et du samedi 11 au dimanche 19 août 2018 inclus.

Le coût de cette opération s'élève à 1 500 euros, correspondant à une participation aux frais engagés pour assurer l'animation du mois de juillet et d'août 2018.

Les finances

Subventions communautaires allouées à divers organismes : 62 735.25 €

ASMOVA : 5 000 €

Association Football Club de la Marche Occitane : 5 000 €

Central Judo Club de Chaillac : 7 500 €

COMC (course cycliste) : 4 000 €

Association des sports mécaniques de Prissac : 2 500 €

Association les quatre saisons pour la fête du lac : 7 000 €

Association le paysage musical d'Éva Ganizate : 15 000 €

Comité d'organisation exposition minéralogique de Chaillac : 1 500 €

Association la comédie bélâbraise : 4 000 €

Comité de foire ovine : 600 €

EPCCI-BIP TV : 1 000 €

Club des entrepreneurs de la Brenne : 500 €

Association sportive le golf des rosiers : 1 000 €

Foyer socio-éducatif collège Hervé Faye : 1 000 €

Association Festiv'en marche : 1 000 €

Association sportive du collège Hervé Faye : 1 500 €

Alexandre Javaud : 500 €

Association de parrainage de l'espace pour personnes dépendantes de Chaillac : 3 000 €

Ecole François Rabelais SBDS : 1 135.25 €

Cotisation au SDIS :

Communes	2018			évolution 2018
	Cotisation communale	Dotation de transfert	Remboursement SP volontaire	
Beaulieu	1 570.12 €	0.00 €	0.00 €	-3.31%
Bélâbre	23 493.99 €	10 842.00 €	919.20 €	-0.41%
Bonneuil	2 245.34 €	0.00 €	0.00 €	-4.25%
Chaillac	32 156.69 €	11 978.00 €	0.00 €	5.65%
Chalais	4 027.24 €	0.00 €	0.00 €	-0.58%
Dunet	2 451.89 €	0.00 €	0.00 €	1.56%
La Châtre L'Anglin	11 653.77 €	0.00 €	0.00 €	1.65%
Lignac	12 953.37 €	0.00 €	0.00 €	-1.30%
Mauvières	7 526.14 €	0.00 €	0.00 €	-0.94%
Mouhet	10 717.37 €	0.00 €	0.00 €	1.87%
Parnac	11 842.17 €	0.00 €	0.00 €	1.48%
Prissac	15 233.40 €	0.00 €	0.00 €	0.29%
Roussines	19 926.50 €	0.00 €	0.00 €	5.34%
Saint-Benoît-du-Sault	22 115.36 €	17 011.00 €	1 532.00 €	-4.55%
Saint-Gilles	2 228.82 €	0.00 €	0.00 €	-2.28%
St-Hilaire-Sur-Benaize	7 731.72 €	0.00 €	0.00 €	-0.43%
Tilly	3 247.14 €	0.00 €	0.00 €	-0.05%
TOTAL	191 121.03 €	39 831.00 €	2 451.20 €	
	230 952.03 €			

Année 2018, pour la mise à disposition d'employés territoriaux sapeurs-pompiers volontaires, il sera remboursé aux communes :

Bélâbre : 919,20 €
Chaillac : 0,00 €
Saint-Benoît-du-Sault : 1 532,00 €

Attribution de compensation :

CDC qui rembourse aux communes : 797 850 €
Chaillac : 227 024 €
Roussines : 137 713 €
Saint-Benoît-du-Sault : 433 113 €

Communes qui remboursent à la CDC : 606 544 €

Beaulieu : 10 526 €
 Bélâbre : 54 140 €
 Bonneuil : 8 455 €
 Chalais : 33 632 €
 Dunet : 3 796 €
 La Châtre l'Anglin : 18 106 €
 Lignac : 86 543 €
 Mauvières : 27 952 €
 Mouhet : 46 627 €
 Parnac : 106 581 €
 Prissac : 98 435 €
 Saint-Gilles : 7 763 €
 Saint-Hilaire-sur-Benaize : 63 720 €
 Tilly : 40 268 €

Le compte administratif 2017

Budget Principal - Compte Administratif 2017 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 261 520,41	G	3 271 490,95
	Section d'investissement	B	1 671 834,42	H	2 289 552,99
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	466 533,17
	Report en section d'investissement (001)	D	92 636,66	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	4 025 991,49	=G+H+I+J	6 027 577,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	1 787 449,75	L	240 884,34
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	=E+F	1 787 449,75	=K+L	240 884,34
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	2 261 520,41	=G+I+K	3 738 024,12
	Section d'investissement	=B+D+F	3 551 920,83	=H+J+L	2 531 760,77
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	5 813 441,24	=G+H+I+J+K+L	6 268 461,45

Budget Annexe « Locations Commerciales » - Compte Administratif 2017 :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	5 882,58	G	40 644,60
	Section d'investissement	B	138 521,98	H	62 963,16

REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	68 993,78
	Report en section d'investissement (001)	D		J	519 131,84
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	144 404,56	=G+H+I+J	691 733,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	479 447,40	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	=E+F	479 447,40	=K+L	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	5 882,58	=G+I+K	109 638,38
	Section d'investissement	=B+D+F	617 969,38	=H+J+L	582 095,00
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	623 851,96	=G+H+I+J+K+L	691 733,38

Le budget réalisé en 2018

Budget principal : Investissement

	Dépenses	Recettes
16 (emprunts et dettes assimilées)	61 105.02 €	
20 (immobilisations incorporelles)	295 399.47 €	
21 (immobilisations corporelles)	3 583.00 €	
23 (immobilisations en cours)	91 965.26 €	
23 (construction)	288 068.81 €	
45 (convention de mandat)	23 111.70 €	
10 (dotations, fonds divers et réserves)		1 053 005.54 €
13(subventions d'investissement)		179 060.00 €
45 (convention de mandat)		57 656.94 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
60 (achats et variations des stocks)	32 464.78 €	
61 (services extérieurs)	1 606 173.78 €	
62 (autres services extérieurs)	403 659.14 €	
63 (impôts, taxes et versements assimilés)	7 4 713 €	
63 (cotisation CDG)	2 441 €	
64 (charges de personnel)	224 477.27 €	
66 (charges financières)	28 346.06 €	

73 (impôts et taxes)	850 070 €	
65 (autres charges de gestion courantes)	555 377.51 €	
68 (dotations aux amortissements et provisions)	139 370.21 €	
64 (charges de personnel)		5 234.08 €
70 (autres organismes)		33 115.21 €
73 (impôts et taxes)		2 606 231€
74 (dotations et participations)		779 366.06 €
75 (revenus des immeubles)		41 191.96 €
77		118 582.30 €

Budget annexe : Investissement

	Dépenses	Recettes
20 (bâtiment et installation)	39 634.51 €	
21 (terrains)	75 003.13 €	
23 (immobilisation en cours)	273 220	
13 (subvention d'investissement)		272 309.92 €

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
61 (services extérieurs)	243.26 €	
62 (remboursement taxe foncière)	5 663 €	
63 (impôts, taxes et versements assimilés)	4 368 €	
65 (remboursement loyer)	21 049.56 €	
75 (autres produits de gestion courante)		51 416.91 €
77 (produits exceptionnels)		4 631 €